DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE LE BRUSQUET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2017

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents : Mesdames MARIANI / CORRIOL / SARRON et PIN Messieurs REINAUDO / DUBUS / ROSSI / IAVARONE / PAU / GRAC et JACQUOT

Excusés ayant donné pouvoir : Madame LACORRE à Monsieur REINAUDO Madame BERTHOLET à Madame CORRIOL Monsieur OURTH à Monsieur ROSSI

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard IAVARONE Secrétaire administrative : Mademoiselle Camille BEE

La séance débute par une minute de silence en hommage à Monsieur André FABRE, ancien 1^{er} Adjoint sous Monsieur Marcel ROUX et également Conseiller Municipal.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2017 :

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2017. Une modification doit être faite dans les questions diverses concernant le Comité des Fêtes ; supprimer la phrase « il ne voterait pas les subventions l'année prochaine si cela devait se reproduire ».

Approuvé à l'unanimité.

2. Informations diverses :

Journée du 15 août 2017 : Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que le 15 août 2017 il y aura un vide-dressing dans le village du Brusquet. Ce même jour, il y aura un dépôt de gerbes aux monuments aux morts du Mousteiret et du Brusquet, suivi d'un apéritif offert par la municipalité. De plus, la fanfare dignoise sera présente ce 15 août.

<u>Modifications des TAP (Temps d'Accueil Périscolaires)</u> : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Inspection Académique a donné son accord concernant la reprise de la semaine à 4 jours lors de la prochaine rentrée scolaire.

3. <u>Délibération : Désignation de l'entreprise pour l'acquisition de matériels</u> informatiques pour la bibliothèque municipale Jean FERRAT :

Monsieur Pierre ROSSI indique au Conseil Municipale qu'il convient d'équiper la bibliothèque en informatique. Pour cela, plusieurs devis ont été reçus en Mairie. L'entreprise retenue est OFFICE CENTER, située au Chaffaut St Jurson. Monsieur Pierre ROSSI rappelle que la commune a déjà un contrat avec cette entreprise et qu'il serait préférable de continuer ainsi. Il propose donc au Conseil Municipal de retenir cette société pour un montant total de 4.153,00 CHT (soit 4.983,60 CTTC). 3494% HT et $4\lambda92,80\%$ TTC. Approuvé à l'unanimité.

4. <u>Délibération : Désignation de l'entreprise pour l'acquisition d'un logiciel (avec</u> <u>formation) pour la bibliothèque municipale Jean FERRAT</u> :

Monsieur Pierre ROSSI indique qu'avec l'informatisation de la bibliothèque municipale Jean FERRAT, il faut acquérir un logiciel de base de données pour bibliothèques. Il propose de choisir la société BIB LIBRE, pour un montant de de $2.620 \in HT$ (soit $3.144 \in TTC$). Ce logiciel s'appelle « KOHA ». Dans le prix, il est également compris la formation pour utiliser ce logiciel.

Approuvé à l'unanimité.

5. Transformation d'un poste à temps plein à un poste à 80 % :

Suite à la demande d'un agent ATSEM en mi-temps thérapeutique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'ATSEM à 80 % mais de supprimer le poste à temps plein. Cela évitera qu'un poste à temps plein reste vacant « pour rien ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour la création du poste à 80 % mais concernant la suppression du poste à plein temps, cette décision sera prise ultérieurement.

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur Laurent DUBUS informe qu'un agent du Centre de Loisirs a été retenu pour une mutation par voie de détachement à compter du 28 août 2017, pour un poste de Directrice Périscolaire à Mont de Marsan.

6. Point sur le projet « Résidence Séniors » :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec plusieurs services tels que la DDT, la Mairie de Digne-le-Bains...etc concernant ce projet. Le projet est en bonne voie. Cependant, la Mairie attend une réponse de la DDT concernant la demande de modification du PLU. Si le compromis de vente vaut vente, alors cette modification sera accordée et il n'y aura pas de délais à respecter. Si cependant le compromis ne vaut pas vente, la commune aura un délai jusqu'à décembre 2017 afin de monter le dossier de dérogation auprès de la Préfecture des AHP (dossier très long).

Monsieur le Maire tiendra informé le Conseil Municipal de la suite de ce projet.

Questions diverses :

Monsieur Pierre ROSSI présente au Conseil Municipal, la société AKODAMI, qui est une plateforme pour site internet. La console actuelle du site internet de la commune est chère et vieillissante. Monsieur Pierre ROSSI informe le Conseil Municipal qu'il faut changer de société et que la proposition de AKODAMI est intéressante. Le montant serait environ de 6.000 € TTC par an.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un habitant de la commune demande une exonération sur sa prochaine facture d'eau. Il justifie cela en expliquant qu'il a engendré beaucoup de dépenses afin de rechercher la vanne de son habitation qui est située sur le domaine public, suite à une fuite d'eau.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lui offrir l'abonnement eau (environ 42 €) lors de sa prochaine facture.

Monsieur Laurent DUBUS fait un point sur l'affaire CAUMEL/MERENDET ; Il rappelle que Monsieur MERENDET a vendu un morceau de terrain d'environ 80m² appartenant à la commune, à Monsieur CAUMEL. La commune demande à Monsieur MERENDET de payer ce terrain à la commune. Celui-ci ne donnant pas suite, Monsieur CAUMEL a fait appel à un médiateur, et Monsieur le Maire a informé Maître BEAUVILLARD de ce problème. Monsieur Laurent DUBUS pense que cette affaire doit être amenée au Tribunal Administratif pour être réglée.

Madame Magali CORRIOL rappelle le projet du Conseil Municipal Jeunes concernant le pump-track. Monsieur le Maire dit qu'une réunion de la commission Travaux va être prévue prochainement pour parler de ce projet.

Monsieur Gérard IAVARONE fait un point concernant de nouvelles dégradations survenues au city-stade vers le 14 juillet 2017 (sur les arroseurs).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

3

Le Secrétaire de Séance, Gérard IAVARONE.